

**COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)****EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025****N°DCM-2025-001****OBJET :****PERSONNEL**Approbation du tableau des  
effectifs du personnelAu 1<sup>er</sup> janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 14 janvier 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents :**

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD -  
Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON -  
M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN  
- Mme COUTURIER - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE -  
- M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

M. DI CARLO représenté par M. JACQUARD - Mme BUJALANCE  
MERLIN représentée par Mme ROBIN - M. GINDRE représenté par  
M. PERREAULT - M. POCHON représenté par M. MARTINON -  
M. DUPUPET représenté par M. MORIN - Melle ROUSSEL représentée  
par Mme BIAJOUX - M. JANNET représenté par Mme D'ALMEIDA.

**Absente :** Mme BROCHARD.Membres en exercice : 27  
Membres présents : 19  
Membres votants : 26

Madame Stéphanie COUTURIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \*

Vu la loi n°84-53, en date du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3 et 34 ;

Vu la loi n°2012-347, en date du 12 mars 2012, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'article R.2313-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que toute collectivité locale a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état du personnel de l'année écoulée. Ce tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, catégories, cadres d'emplois et grades, et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service ;

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour)**

**ADOpte** le tableau général des emplois de la collectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2025, comme suit :

Filière	Catégorie	Cadre d'emploi	Grades	Quotité de temps de travail	Nombre d'agents
<b>EMPLOIS DE DIRECTION</b>	A	Emploi fonctionnel	Directeur général des Services	35,00	1
<b>TOTAL EMPLOIS DE DIRECTION:</b>					<b>1</b>
<b>ADMINISTRATIVE</b>	A	Attaché	Attaché	35,00	1
	B	ECHELLE B1	Rédacteur	35,00	1
	C	ECHELLE C3	Adjoint administratif principal de 1ère classe	35,00	1
		ECHELLE C2	Adjoint administratif principal de 2ème classe	35,00	3
		ECHELLE C1	Adjoint administratif	35,00	6
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE:</b>					<b>12</b>
<b>ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</b>	B	Directeur d'établissement territorial d'enseignement artistique	Directeur Ecole Municipale de Musique	20/20	1
	A	Professeur territorial d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique hors classe (Trompette)	8.25/16	1
	B	ECHELLE B3	Assistant enseignement artistique principal 1ère classe (Eveil musical)	15/20	
			Assistant enseignement artistique principal 1ère classe (Flûte)	12.5/20	
			Assistant enseignement artistique principal 1ère classe (Piano)	16/20	
		Assistant enseignement artistique principal 1ère classe (Guitare)	15/20	4	
		ECHELLE B2	Assistant enseignement artistique principal 2ème classe (Percussions)	7.5/20	1
		ECHELLE B1	Assistant enseignement artistique (Clarinette)	5/20	
			Assistant enseignement artistique (Violon)	5.75/20	
		Assistant enseignement artistique (Saxophone)	5.75/20	3	
<b>TOTAL ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE:</b>					<b>10</b>
<b>PATRIMOINE</b>	B	ECHELLE B3	Assistant de conservation principal 1ère classe	35,00	1
	C	ECHELLE C1	Adjoint du patrimoine	35,00	4
<b>TOTAL PATRIMOINE:</b>					<b>5</b>
<b>SANITAIRE ET SOCIALE</b>	C	ECHELLE C3	ATSEM principal 1ère classe	35,00	3
		ECHELLE C2	ATSEM principal 2ème classe	35,00	1
<b>TOTAL FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE:</b>					<b>4</b>
<b>SECURITE</b>	C	ECHELLE C2	Brigadier-chef principal	35,00	4
		ECHELLE C1	Adjoint technique territorial	35,00	2
<b>TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE:</b>					<b>6</b>
<b>TECHNIQUE</b>	A	INGENIEUR	Ingénieur	35,00	1
	B	ECHELLE B1	Technicien	35,00	1
	C	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	35,00	3
			Agent de maîtrise	35,00	2
		ECHELLE C3	Adjoint technique principal 1ère classe	35,00	4
		ECHELLE C2	Adjoint technique principal 2ème classe	35,00	3
		ECHELLE C1	Adjoint technique	35,00	
Adjoint technique	30,00				
<b>CAMPING</b>			Adjoint technique	24,00	15
			Adjoint technique	35,00	2
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE:</b>					<b>31</b>
<b>TOTAL DE TOUTES LES FILIERES:</b>					<b>69</b>

Ainsi délibéré le 20 janvier 2025

Le Maire,  
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :  
Affichage ou notification  
Le : 24 JAN. 2025  
Et dépôt en Préfecture  
Le : 24 JAN. 2025

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.